



BNP PARIBAS

VOS REPRÉSENTANTS

cfdt.nationale@bnpparibas.com



Richard PONS

07 62 32 58 07

Délégué syndical national



Patricia LEROY

06 68 24 34 16

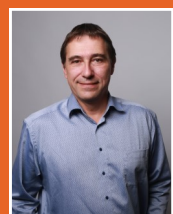
Déléguée syndicale nationale adjointe



Julie LEQUEUX

06 60 68 60 35

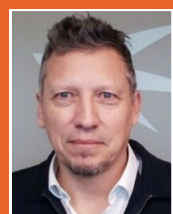
Déléguée syndicale nationale adjointe



Pierre RIVIÈRE

06 65 64 56 98

Représentant syndical national



Laurent COURRIER

06 68 05 69 06

Représentant syndical national adjoint

DÉLÉGATION NATIONALE

07 Juillet 2020

DOSSIER DES HORAIRES:

prochaine réunion en central le 08/07/2020.

POUR LA CFDT, VOTRE VOIX COMPTE !

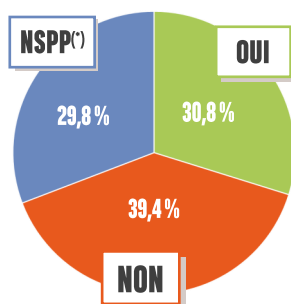
A l'issue d'un 1^{er} sondage en février 2020 lancé par la CFDT, vous aviez clairement marqué votre hostilité à la mise en place de ce projet.

👉 ([relire notre communication ici](#))

Le 6 Mars 2020, la CFDT vous interrogeait pour la seconde fois.

A nouveau, **une participation massive et des résultats probants** que nous n'avions malheureusement pas pu vous communiquer en raison de la crise sanitaire.

Cadre au forfait jour, salarié aux horaires variables, si vous y trouviez un intérêt financier seriez vous disposé à passer aux horaires collectifs ?

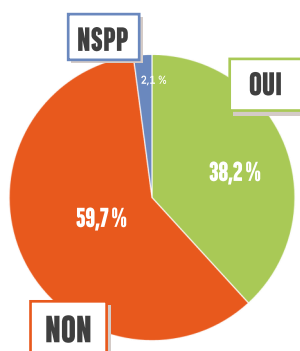


Pour presque **70%** d'entre vous, le bon équilibre entre votre vie privée et professionnelle primerait sur toutes considérations financières.

Un avantage financier ponctuel et/ou pérenne **ne vous motiverait pas assez** pour adopter des horaires de travail contraints.

(*) Ne Se Prononce Pas

Si un véritable outil de « déclaration, comptabilisation et paiement » des heures supplémentaires était intégré au projet, seriez vous plus enclin à voir le nombre de vos jours de RTT réduit ?

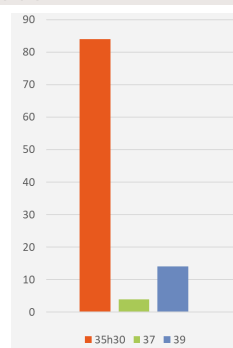


Pour près de **60%** d'entre vous, à nouveau, tout ne se règle pas de manière financière.

D'ailleurs, peut être **doutez-vous même de la réelle volonté de l'entreprise** de mettre à votre disposition un **outil fiable de mesure du temps de travail** et donc de vos éventuelles heures supplémentaires.

Rappel : la Direction Générale s'y était engagée. Toujours pas d'outil à ce jour malgré l'empressement de l'entreprise à mettre en place le projet.

Si l'un de ces rythmes de travail pouvait être retiré du projet, lequel supprimeriez vous ?



84% d'entre vous ne souhaitent pas adopter un rythme de travail à 35h30.

Vous n'êtes pas prêts à perdre entre 8 et 17 RTT.

Cette unanimité contre ce modèle horaires démontre sans grande surprise que ce projet entrainera également de nombreuses difficultés lors des mobilités.

DOSSIER DES HORAIRES :

Vous êtes impacté
aujourd'hui ?

OU

Vous n'êtes pas
concerné
immédiatement ?

Salariés du retail, des
plateformes, des CAF,
de la Banque Privée,
des services internes,
des fonctions, des
back office...

**ce dossier nous
concerne TOUS.**

Aujourd'hui ou
demain !

Au final, ce projet n'est que divisions

PARIS / PROVINCE

Environ **75%** d'agences typologie 1 (39h) à Paris
contre **seulement 11%** en province.

DIA / CONSEILLERS PRI ET PRO

Tous les DIA, quelque soit leur typologie d'agence conserveront la totalité de leurs RTT indépendamment du nouveau rythme de travail de l'agence contrairement aux conseillers des agences de type 2 et 3.

SALARIÉS AU FORFAIT / SALARIÉS AUX HORAIRES COLLECTIFS

L'entreprise « encourageait » vivement les passages au forfait pour les cadres, justifiant cela par la nécessité de leur métier. Elle balaye d'un revers de main, aujourd'hui, la logique d'hier, en dénonçant les conventions de forfait de certains et en tentant d'obtenir un accord des organisations syndicales pour le faire.

SPOILER : Elle n'aura pas l'accord de la CFDT.

AGENCES URBAINES / AGENCES RURALES

Pourquoi un CAP en agence type 2 ou 3 devrait nécessairement avoir moins de RTT qu'un CAP en agence type 1, alors qu'il fait le même métier ?

PLATEFORMES / AGENCES

La majorité des agences auront un weekend de 2 jours et demi consécutifs, tandis que de très nombreux salariés des plateformes auront 1/2 journée de repos imposée en pleine semaine.



Et toujours pas de réponse aux demandes CFDT concernant :

- Les frais de garde et de transport supplémentaires induits ;
- La justification économique des ouvertures tardives à 19h en agences et 22h en plateformes ;
- La reconnaissance et paiement de toutes les heures travaillées ;
- Le maintien des horaires variables ;
- Etc...

Enfin, tout l'aspect juridique porté par la CFDT,
jusqu'ici sciemment occulté par l'entreprise,

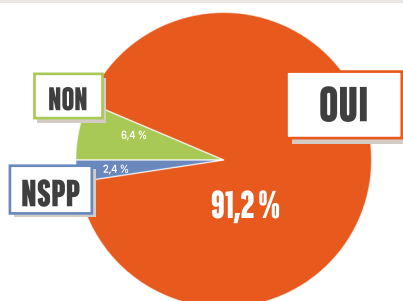
doit conduire à l'abandon du projet en l'état !

C'est aussi cette voie juridique
qu'ont choisi d'emprunter nos
collègues de la CFTC.

Merci à eux !

Et surtout, n'oublions pas : LA dernière question...

Si l'Entreprise ne consentait pas à modifier son projet, seriez vous prêt à vous mobiliser pour préserver vos intérêts ?



**Nous l'avons démontré,
la CFDT ne craint pas de se mobiliser.
Visiblement, vous non plus.**



Cfdt :

BANQUES
ET ASSURANCES
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS